CHARTE TIR A L'ARC

RETRAITE SPORTIVE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Les animateurs, les archers et archères, en fait tous les participants sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les 15 articles de la charte.

Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive, humaine, conviviale, et plus formatrice.

- 1) Sur le terrain de tir, les archers de tous niveaux doivent toujours tirer sur la même ligne de tir et toujours ensemble.
- 2) Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un avec ou sans flèche.
- 3) Ne jamais toucher un archer en position de tir. A ce propos seuls les archers à l'entrainement sont admis sur la ligne de tir, les spectateurs sont au minimum 10 mètres en arrière.
- **4)** Ne jamais tenir un arc horizontalement sur la ligne de tir, ni tirer de flèche verticalement.
- 5) Ne jamais tirer ou même armer à vide son arc, tant que les archers ne sont pas tous revenus de chercher leurs flèches et qu'ils aient rejoint la ligne de tir.
- 6) Ne jamais tirer avec un arc ou des flèches endommagées.
- 7) Tout archer ayant tiré sa volée de flèches doit reculer de la ligne de tir, attendant l'autorisation collective d'aller récupérer ses flèches. Il ne doit jamais courir pour aller aux résultats ni à quelque moment que ce soit sur l'aire de tir.
- 8) Ne jamais passer devant une ligne d'archer de près ou de loin.
- 9) En allant chercher ses flèches en cible, faire attention aux flèches tombées sur le sol.
 - Ne jamais enlever ses flèches de la cible en même temps qu'un autre archer, s'assurer qu'il n'y a personne derrière soi avant de tirer sur ses flèches, et commencer par les plus éloignées du centre.

- **10)** Aucun cri, ni altercation d'aucune sorte, ne peut être toléré sur le pas de tir.
- 11) Tout manquement aux règles de sécurité citées plus haut, est considéré comme faute grave. Le tir à l'arc étant un sport pratiqué avec une arme.
- **12)** L'initiation au tir à l'arc se fera de façon ludique, mais le tir à l'arc exige de la concentration, le bruit et toutes autres nuisances seront à éviter.
- 13) Recommandations vestimentaires:

Privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste ; porter des chaussures de sport adaptées à la pratique du tir à l'arc (baskets).

14) <u>La responsabilité de la section n'est pas engagée : en dehors des heures d'entraînement ou en cas de perte ou de vol.</u>

Septembre 2017